



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-10-7-4

**Séance du** vendredi 10 novembre  
2017

## **SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-7-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la 7ème Commission lors de ses réunions du 15 septembre et du 6 octobre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue et autorise le versement en une seule fois des subventions d'investissement, détaillées dans le tableau joint en annexe 1 à la délibération, pour un montant global de **101 450 €** et de prélever les crédits correspondants sur le programme D211 imputations 204-312-204142-22723-014, 204-312-204182-22723-014 et 204-312-20422-22773-014,
- attribue et autorise le versement en une seule fois de la subvention d'investissement de **30 000 €** pour le Syndicat Mixte du Hohlandsbourg et de prélever le crédit correspondant sur le programme D211 imputation 204-312-204152-22722-014,
- attribue et autorise le versement en une seule fois des subventions de fonctionnement telles que détaillées ci-dessous, pour un montant global de **29 750 €**, réparti ainsi :
  - **7 000 €** en faveur du Groupe Rodolphe pour le fonctionnement de l'association et les actions de médiation culturelle et patrimoniale en direction des publics et notamment des collégiens,
  - **2 000 €** en faveur de la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine haut-rhinois,
  - **5 750 €** en faveur de l'Association Réseau des sites majeurs de Vauban pour la coordination des actions en faveur de la conservation, de la gestion et la mise en valeur des fortifications des remparts de Neuf-Brisach,
  - **15 000 €** en faveur du Centre de recherches sur l'histoire des familles, pour la promotion et le développement de la recherche généalogique. Toutefois, le versement de cette aide sera conditionné par la signature préalable des deux projets de convention, concernant d'une part la mise à disposition du fonds documentaire, et d'autre part l'occupation des locaux, dans les termes approuvés par la Commission Permanente du 24 mars 2016.
- à prélever sur les crédits correspondants sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 et programme D811-65-312-6574-2278-014.
- de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 à la délibération qui récapitulent les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupements.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité